



CACTUS S.A.

Renouvellement de la Convention Collective de travail

Après plusieurs mois de négociations constructives, la direction de Cactus et les syndicats OGB-L et LCGB ont signé ce jeudi 15 juin 2023 la reconduction de la Convention Collective de travail pour une durée de 36 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

CACTUS et les syndicats signataires se félicitent de cette avancée qui s'inscrit dans la continuité des engagements pris par l'entreprise pour consolider et améliorer significativement les droits et avantages dont bénéficient les collaborateurs en termes de rémunération, congés et temps de travail.

En plus des avantages existants, cet accord prévoit notamment des revalorisations salariales ainsi que le paiement d'une prime unique en fonction de l'ancienneté du salarié.